

L'Europe veut pouvoir écouter les communications sur IP

Depuis que Skype a rendu secret son système de chiffrement des conversations, certains Etats considèrent cette décision comme un **manque de transparence patent**.

C'est le cas des autorités italiennes qui, dans le cadre de la lutte contre le crime organisé fait pression auprès de l'Europe afin de pouvoir écouter certaines [conversations sur IP](#).

En ce sens, l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne, Eurojust, a annoncé dans un communiqué qu'à la demande de la **Direzione Nazionale Antimafia** à Rome, son bureau italien allait « *jouer un rôle clé dans la coordination et la coopération d'enquêtes sur l'utilisation de systèmes de VoIP comme Skype* ».

[Eurojust](#) a donc annoncé clairement que l'objectif était de : « **lever les obstacles techniques et judiciaires à l'interception des conversations téléphoniques** via des systèmes de téléphonie sur Internet, en prenant en compte les diverses règles de protection des données et droits civils ».

Le second attendu est clair sur les restrictions apportées à ces écoutes. Il ne serait pas possible d'['écouter n'importe qui et n'importe quo](#) i. En principe. L'objectif est « **d'empêcher les criminels d'utiliser Skype** et d'autres systèmes pour planifier et organiser leurs actions illégales ».

Pour motiver son propos, **Eurojust** explique qu'il y a actuellement un accroissement de l'utilisation des services de voix sur IP par les réseaux mafieux afin de **passer outre toute législation et écoute de la part d'organismes gouvernementaux**. Une manière aussi de contourner (et d'obliger) les éditeurs tels que [Skype](#) à révéler leurs petits secrets.

On est alors en droit de se demander comment une telle mesure serait applicable en France et à quelle autorité serait dévolu ce rôle.